

Plan stratégique d'activités 2018-2023 du Conseil consultatif des terres des Premières nations et du Centre de ressources sur la gestion des terres des Premières nations

CONSEIL CONSULTATIF DES TERRES (CCT)
Mission : « Favoriser la collaboration entre les Premières nations afin qu'elles reprennent le contrôle des terres et des ressources de leurs réserves. »

Rôle et mandat du CCT : Les fonctions du CCT sont énoncées dans *l'Accord-cadre sur la gestion des terres de Premières nations* (« *l'Accord-cadre* »), et ils comprennent la fourniture des services techniques et de conseils aux signataires de *l'Accord-cadre*.



CENTRE DE RESSOURCES SUR LA GESTION DES TERRES DE PREMIÈRES NATIONS (CRGTPN)
Mission : « Aider les Premières nations à exercer leur droit inhérent de gestion de leurs terres et leurs ressources. »

Rôle du Centre de ressources : Le Centre de ressources a été créé pour exécuter les fonctions de services techniques et de soutien du CCT auprès des Premières nations lors des phases de développement et opérationnelles prévues dans *l'Accord-cadre*.

OBJECTIFS ULTIMES DE L'ACCORD-CADRE				
Toutes les Premières nations seront informées de la possibilité d'exercer leur droit de gérer les terres et les ressources de leur réserve.	Chaque Première nation décidera de quelle manière gouverner les terres et les ressources de sa réserve.	Chaque Première nation aura la capacité de gérer efficacement les terres et les ressources de sa réserve.	La gouvernance efficace des terres et des ressources des réserves deviendra la pierre angulaire de la décolonisation communauté par communauté.	Les relations de gouvernement à gouvernement renforceront le Canada

OBJECTIFS DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD-CADRE D'ICI LE 31 MARS 2023

- **Modifications de l'Accord-cadre et de la LGTPN :** *L'Accord-cadre* et la LGTPN seront mis à jour, au besoin, afin d'accélérer le processus permettant aux Premières nations d'exercer leur droit inhérent de gouvernance des terres et des ressources de leurs réserves.
- **Gouvernement à gouvernement :** Le CCT/CR exercera des pressions, puis facilitera et soutiendra la mise en œuvre de *l'Accord-cadre* dans un contexte de relation de gouvernement à gouvernement entre les Premières nations signataires et le Canada.
- **Soutien du CCT :** La structure et les processus du CCT permettront à un nombre accru de Premières nations de collaborer afin d'accéder à une autonomie gouvernementale sectorielle concernant les terres, l'environnement et les ressources naturelles des réserves.
- **Accès aux ressources de gestion :** Les Premières nations auront un accès durable à coût abordable aux ressources requises pour gouverner et gérer leurs terres de réserve conformément aux principes de financement opérationnel énoncés dans *l'Accord-cadre*.
- **Augmentation des responsabilités et des services de soutien :** Le CCT/CR assumera des responsabilités supplémentaires selon le mandat qui lui sera confié par les Premières nations signataires, dans le but de maintenir l'intégrité de *l'Accord-cadre*.
- **Renforcement de la prise de décision autonome :** Le CCT/CR aidera les Premières nations à adopter en temps approprié et opportun des textes législatifs, des politiques et d'autres décisions de gouvernance concernant la conservation, la protection, la gestion, l'utilisation et la possession de leurs terres de réserve.



PRIORITÉS STRATÉGIQUES

- **Soutien aux Premières nations :** Maintenir la confiance d'un nombre croissant de Premières nations signataires envers le CCT et le CR
- **Croissance :** Soutenir l'expansion continue de *l'Accord-cadre* :
 - Accroître et élargir les services essentiels offerts à un nombre croissant de Premières nations opérationnelles nécessitant des services soutenus pour la reprise de contrôle de la gouvernance de leurs terres et leurs ressources;
 - Fournir du soutien à un nombre supplémentaire de Premières nations en processus de développement.
- **Ressources :** Établir et maintenir une base adéquate de financement pour soutenir la gamme de services offerts par le CCT et le CR, les normes de services et la charge de travail qui en découle.
- **Relation de travail avec le Canada :** Maintenir une relation appropriée de gouvernement à gouvernement avec le Canada favorisant la reprise de contrôle et l'exercice, par un nombre croissant de Premières nations, du droit de gouverner les terres et les ressources de leurs réserves.
- **Efficacité :** Maximiser l'efficacité du CCT et du CR.

INITIATIVES STRATÉGIQUES ET DE GESTION DES RISQUES

1. **Mise à jour de l'Accord-cadre et de la LGTPN** en y apportant au besoin les modifications requises.
2. **Mise à jour du processus de gouvernance du CCT** pour accueillir un nombre croissant de Premières nations.
3. Le CCT et le CR exerceront des pressions, puis faciliteront et soutiendront la mise en œuvre de *l'Accord-cadre* au moyen de **partenariats efficaces conclus avec les signataires** aux niveaux politiques et administratifs.
4. Le CCT et le CR **renforceront les avantages potentiels découlant de l'Accord-cadre pour les Premières nations et le Canada au moyen de relations et de communications efficaces** avec le Parlement, d'autres ordres de gouvernement, d'autres secteurs de la société canadienne et le grand public.
5. **Le CCT et le CR assumeront des responsabilités supplémentaires** conformément au mandat qui leur sera confié par les Premières nations signataires, dans la mesure requise pour maintenir l'intégrité de *l'Accord-cadre* et assurer la gouvernance et la gestion efficaces des terres de réserve et des ressources des Premières nations.
6. **Le CCT plaidera en faveur de la mise en place de modalités et de conditions appropriées dans le cadre du renouvellement quinquennal des autorisations fédérales de financement** relatives à la mise en œuvre de *l'Accord-cadre* dans le contexte d'une relation de gouvernement à gouvernement permettant d'accueillir un nombre croissant de Premières nations de manière durable, y compris une méthode appropriée de financement des Premières nations.